

Bulletin d'adhésion 2022

Nom : Prénom : Année de naissance :

Vos coordonnées professionnelles

Grade : Catégorie : A B C
 Fonction/Métier : Indice majoré :
 Direction (case à cocher) : DGS DGRHN DGFIM DRA DGISS DATC DESJ CABINET
 Direction adjointe : Service :
 Adresse professionnelle :
 Téléphone / Poste direct : Courriel :@.....

Vos coordonnées personnelles

Adresse :
 Téléphone portable et/ou fixe :

Votre cotisation

Montant de ma cotisation calculée selon le barème joint : € Nombre de chèques :

Je déclare adhérer à Force Ouvrière, Syndicat Libre et Indépendant et souhaite recevoir les informations syndicales à l'adresse courriel suivante :@.....

Fait à, le Signature

IMPORTANT

- ✚ Votre cotisation entraîne une **réduction ou un crédit d'impôt de 66 %** du montant de la cotisation payée pour les revenus 2022 (un reçu fiscal vous sera envoyé, à conserver pour la déclaration de revenus 2022).
- ✚ La cotisation est payable à l'année, par semestre ou quadrimestre (chèque(s) libellé(s) à l'ordre de FO).
Vous pouvez nous adresser 1, 2 ou 3 chèques, datés du jour de leur émission, que nous encaisserons aux échéances des 31 mars, 30 juin et 30 octobre.
- ✚ Adhésion et cotisation à retourner à Syndicat Force Ouvrière, 2 rue Saint-Tropez, CS 82400, 56009 VANNES CEDEX.
- ✚ L'adhésion à Force Ouvrière comprend également l'**adhésion à l'AFOC**, association de défense des consommateurs.
- ✚ La protection juridique peut être apportée à tout adhérent à jour de ses cotisations.

Permanences :
 ◀ VANNES : du lundi
 au vendredi 9h-17h
 ◀ LORIENT :
 le mercredi sur RDV
 29 rue du port
 02 97 46 32 64

SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
 Hôtel du Département – 2 Rue Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex
 02 97 46 32 64 – 06 40 96 96 56 – SYND-FO@morbihan.fr

